

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



### **RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE**

---

#### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

IDENTIFICATION DU MÉLANGE:

Dénomination commerciale: **PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20**

Code commercial: 70719

Numéro d'enregistrement N/A

#### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

USAGE RECOMMANDÉ : Huile moteur.

USAGES DÉCONSEILLÉS : Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que ceux spécifiés sans avis préalable d'un expert.

#### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FOURNISSEUR: PETRONAS LUBRICANTS ITALY S.P.A.

Via Santena 1

10029 Villastellone (Torino) - ITALY

Tel: +39 01196131 Fax: +39 0119613313

CONTACT DU RESPONSABLE CHARGE DES DONNEES DE SECURITES DU PRODUIT:

Informations sur la conformité de la législation [info-regulation.eu@pli-petronas.com](mailto:info-regulation.eu@pli-petronas.com)

#### 1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Service de réponse d'urgence (24h/7d)

+33 1 72 11 00 03 (Français)

+31 10 713 81 95 (Flamand)

+44 1235 239670 (Anglais, Français, Flamand)

Numéro d'urgence européen: 112

Pour les urgences en France

Numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Pour les urgences en Belgique

Centre antipoison: +32 070 245 245

Pour les urgences en Luxembourg

Centre antipoison: +352 8002 5500

### **RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

#### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Fiche de Données de Sécurité
PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023
révision 3



0 Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Dispositions spéciales:

- EUH208 Contient du (de la) Benzoic acid, 2-hydroxy-,mono-C14-18-alkylderivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.
EUH208 Contient du (de la) Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salts. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:
Aucune

2.3. AUTRES DANGERS

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCES

N.A.

3.2. MÉLANGES

Additifs disperses dans huile hautement raffiné (minéral et/ou synthétique)
Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Table with 4 columns: QUANTI TÉ, DÉNOMINATION, N° IDENTIFICATION, CLASSIFICATION, NUMÉRO D'ENREGISTREMENT. Row 1: 50.0- <70.0 %, Distillats (pétrole), hydrotraités paraffiniques lourds (649-467-00-8), CAS:64742-54-7, EC:265-157-1, Asp. Tox. 1, H304, DECLL(\*), 01-2119484627-25-XXXX

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                               |                                              |                                                                     |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| 5.0-<5.5 %   | Poly- $\alpha$ -olefins, viscosity 40° C $\leq$ 20.5 cSt                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | CAS:68649-12-7, 157707-86-3, 68037-01-4<br>EC:614-695-9, 500-393-3, 500-183-1 | Asp. Tox. 1, H304                            | 01-2119527646-33-XXXX; 01-2119493949-12-XXXX; 01-2119486452-34-XXXX |
| 1.5-<2.0 %   | Bis(nonylphenyl)amine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | CAS:36878-20-3<br>EC:253-249-4                                                | Aquatic Chronic 4, H413                      | 01-2119488911-28-XXXX                                               |
| 0.5-<0.95 %  | Benzoic acid, 2-hydroxy-, mono-C14-18-alkylderivs., calcium salts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | CAS:114959-46-5<br>EC:601-337-1                                               | Skin Sens. 1B, H317                          |                                                                     |
| 0.5-<0.95 %  | Benzenesulfonic acid, methyl-, mono-C20-24-branched alkyl derivs., calcium salts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | CAS:722503-68-6                                                               | Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 4, H413 |                                                                     |
| 10.0-<12.5 % | Not dangerous oils                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                               |                                              |                                                                     |
| (*)DECLL     | Les huiles minérales contenues dans ce produit sont sévèrement raffinées et contiennent moins de 3% d'extrait de DMSO, d'après la méthode IP 346 et ne sont donc pas classifiées comme substances cancérigènes selon le règlement 1272/2008 CE, note L.<br><br>La classification comme cancérogène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 "Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde", Institute of Petroleum de Londres. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie. |                                                                               |                                              |                                                                     |

Phrases H et liste d'abréviations : voir en-tête 16.

### RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

#### 4.1. DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS

##### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :

Enlever les vêtements et les chaussures souillés et rincer la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

##### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer abondamment avec de l'eau pendant un minimum de 10 minutes en maintenant bien ouverts les yeux. Retirer les lentilles de contact si elles sont faciles à enlever. Obtenir de l'attention médicale en cas de développement ou persistance de douleur ou rougeurs de la peau. En cas de contact avec le produit chaud, rincer abondamment avec de l'eau pour refroidir. Consulter immédiatement un médecin afin de déterminer la condition des yeux et le traitement à suivre.

##### EN CAS D'INGESTION :

Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Rincer la bouche et obtenir de l'attention médical.

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



### EN CAS D'INHALATION :

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeurs ou de brumes, éloigner la personne affectée du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. Obtenir de l'attention médicale si nécessaire.

### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Consulter le chapitre 11.

### 4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Consulter le chapitre 4.1.

## **RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

---

### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit ne présente pas de risques particuliers d'incendie. En cas d'incendie utiliser des extincteurs ou d'autres dispositifs d'extinction pour incendies de classe B : mousse, anhydride carbonique, poudre chimique sèche, eau nébulisée, sable, terre.

Refroidir avec de l'eau les emballages non touchés par l'incendie mais exposés à la chaleur qui est dégagée, pour éviter la possible explosion.

Ne pas utiliser un jet d'eau. Utiliser le jet d'eau seulement pour refroidir les surfaces exposées au feu.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

MOYENS D'EXTINCTION QUI NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :

Aucun en particulier.

### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Ne pas respirer les fumées de combustion car des composés dangereux peuvent résulter de l'incendie.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

HAZARDOUS COMBUSTION PRODUCTS: Oxides of carbon, compounds of sulphur, phosphorus, nitrogen and products of incomplete combustion.

### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## **RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

---

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



### 6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Éviter l'ingestion du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux, en portant des vêtements de protection. Éviter de respirer les fumées et les aérosols.

Les surfaces sur lesquelles le produit a été déversé peuvent devenir glissantes.

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

### 6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Éviter la présence de flammes et/ou étincelles près de la perte ou des déchets produits. Ne pas fumer. Endiguer en cas de dispersions importantes de produit et absorber ce qui a été dispersé. Limiter les dispersions de petites quantités de produit avec terre, sable, sépiolite, chiffons, sciure ou autres matériaux inertes absorbants. Récupérer avec des palettes après absorption du solvant et transférer dans des récipients appropriés. Éliminer en accord avec la réglementation en vigueur.

### 6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE**

---

### 7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter l'ingestion accidentelle. Eviter le contact direct et répété avec la peau et les yeux. Eviter la formation de vapeurs et de brouillards. Utiliser dans un lieu bien aérée. Ne pas fumer ou utiliser des flammes libres pendant l'usage ; éviter le contact avec étincelles ou d'autres possibles sources d'allumage. Ne pas conserver dans des récipients ouverts dans les lieu de travaille, afin d'éviter la formation de vapeurs à élevé concentration. Ne pas boire ni manger pendant l'emploi.

### 7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conserver le produit dans des récipients originaux, bien fermés et stockés afin d'assurer le contrôle des éventuelles pertes. Stocker dans un lieu frais, à l'abri et loin de toute source s de chaleur et de l'exposition directe des rayons solaires, en accord avec la législation en vigueur en matière de sécurité. Garantir une ventilation appropriée des locaux. Garder loin des flammes ou étincelles et éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 10

### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Fiche de Données de Sécurité
PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023
révision 3



Consulter la liste d'utilisations autorisées au chapitre 1.2.

RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

OEL: brouillards d'huile - TLV/TWA (8 h) : 5 mg/m3 - TLV/STEL: 10 mg/m3

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEL

Table with 4 columns: Component Name, Limit, Route, Frequency. Rows include Bis(nonylphenyl) amine with limits for water, agricultural terrain, air, and sediments.

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Table with 6 columns: Component Name, Inhalation, Dermal, Oral, Frequency, Remarks. Rows show DNEL values for Bis(nonylphenyl) amine for different exposure routes.

Fiche de Données de Sécurité
PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023
révision 3



Table with 3 columns: Inhalation (mg/m3), Oral (mg/kg), and Long term effects (systemic). Values: 1.09, 0.31, Long terme, effets systémiques.

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:
Éviter la formation de brouillard et de particules en suspension par l'intermédiaire de systèmes locaux de ventilation ou d'aspiration, ou autres précautions obligatoires.
PROTECTION DES YEUX:
Porter des lunettes de sécurité lorsqu'il y a la possibilité d'entrer en contact avec le produit.
PROTECTION DE LA PEAU:
Porter des vêtements de travail et des tabliers en matériel approprié ; changer immédiatement les vêtements souillés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.
PROTECTION DES MAINS:
Porter des gants de travail constitué de matériaux résistants (par exemple néoprène, nitrile).
PROTECTION RESPIRATOIRE:
Pas nécessaire en conditions normales d'emploi.
CONTROLES D'EXPOSITION LIES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Consulter les mesures d'ordres technique et les chapitres 6.2, 6.3, 7.2, 12 et 13.

RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Table with 3 columns: Property, Value, and Reference. Rows include: ÉTAT PHYSIQUE (LIQUIDE), ASPECT ET COULEUR (VISQUEUX AMBRE), ODEUR (PAS IMPORTANT), SEUIL D'ODEUR (PAS IMPORTANT), PH (N.A.), POINT DE FUSION/CONGÉLATION (N.A.), POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION (>300 °C (572 °F) (ASTM D2887)).

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



|                                                              |                 |                |      |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|------|
| POINT ÉCLAIR                                                 | 200 °C (392 °F) | ( ASTM D93 )   |      |
| LIMITE SUPÉRIEURE/INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION |                 |                | N.A. |
| DENSITÉ DES VAPEURS                                          | N.A.            |                |      |
| PRESSION DE VAPEUR                                           | N.A.            |                |      |
| DENSITÉ                                                      | 0.85 G/CM3      | ( ASTM D4052 ) |      |
| HYDROSOLUBILITÉ                                              | NON MISCIBLE    |                |      |
| SOLUBILITÉ DANS L'HUILE                                      | N.A.            |                |      |
| COEFFICIENT DE PARTAGE (N-OCTANOL/EAU)                       |                 | N.A.           |      |
| TEMPÉRATURE D'AUTO-ALLUMAGE                                  | N.A.            |                |      |
| TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION                                 | N.A.            |                |      |
| VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 100° C                               | N.A.            |                |      |
| VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 40° C                                | 38.90 CST       |                |      |
| PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES                                        | N.A.            |                |      |
| PROPRIÉTÉS COMBURANTES                                       | N.A.            |                |      |
| INFLAMMABILITÉ:                                              | N.A.            |                |      |
| COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS - COV =                         |                 | N.A.           |      |
| CARACTÉRISTIQUES DES PARTICULES:                             |                 |                |      |
| TAILLE DES PARTICULES:                                       | N.A.            |                |      |

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

|                                                       |      |
|-------------------------------------------------------|------|
| FREEZING POINT                                        | N.A. |
| POUR POINT                                            | N.A. |
| DROPPING POINT                                        | N.A. |
| PROPRIÉTÉS CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES DE SUBSTANCES |      |
| MISCIBILITÉ                                           | N.A. |
| CONDUCTIBILITÉ                                        | N.A. |
| PAS AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES                   |      |

## RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. RÉACTIVITÉ

Lire attentivement toutes les informations dans les autres sections du chapitre 10.

### 10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Non probable en conditions normales d'utilisation.

### 10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Le produit doit être maintenu loin des sources de chaleurs. En tout cas, il est recommandé de ne pas



# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



dépasser le point d'inflammabilité.

### 10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Substances fortement oxydantes, bases et acides forts.

### 10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Oxydes de carbone, composés du soufre, du phosphore, d'azote et hydrogène sulfuré.

## **RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008

#### TOXICITÉ AIGÜE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

Le produit ingéré peut provoquer irritation du système digestif, avec apparition de symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.

#### CORROSION OU IRRITATION CUTANÉE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des irritations et une dermatite.

#### LÉSIONS OCULAIRES OU IRRITATION OCULAIRE GRAVES :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais un contact direct pourrait occasionner des irritations légères.

#### SENSIBILISATION RESPIRATOIRE :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

#### SENSIBILISATION CUTANÉE:

Le produit, même s'il contient des substances sensibilisantes pour la peau, ne résulte pas classé. Des contacts directs répétés et prolongés peuvent causer, dans certains cas, irritations et dermatites.

Dans une personne la dermatite allergique pourrait ne pas se manifester au début mais seulement après plusieurs jours ou semaines de contacts fréquents et prolongés.

A la suite de la sensibilisation, mêmes des exposition à de petites quantités de matériel peuvent causer localement oedème et érythème.

#### MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### CANCEROGENICITE:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du  
révision 3

26/1/2023



### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION UNIQUE:

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger, mais l'inhalation de brouillards et de vapeurs générés à des températures élevées peut parfois occasionner une irritation respiratoire.

### TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT) — EXPOSITION RÉPÉTÉE :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

### DANGER PAR ASPIRATION :

Ce produit ne relève pas de cette classe de danger.

### Informations toxicologiques concernant le mélange :

Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

|                                                                                 |                                                       |                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Distillats (pétrole),<br>hydrotraités<br>paraffiniques lourds<br>(649-467-00-8) | a) toxicité aiguë                                     | LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg                                                                                                   |
|                                                                                 |                                                       | LD50 Peau Lapin > 2000 mg/kg<br>LC50 Inhalation Rat > 5.53 mg/l                                                               |
|                                                                                 | b) corrosion<br>cutanée/irritation<br>cutanée         | Irritant pour la peau Lapin - Compte<br>tenu des données disponibles, les critères<br>de classification ne sont pas remplis.  |
|                                                                                 | c) lésions oculaires<br>graves/irritation<br>oculaire | Irritant pour les yeux Lapin - Compte<br>tenu des données disponibles, les critères<br>de classification ne sont pas remplis. |
|                                                                                 | d) sensibilisation<br>respiratoire ou<br>cutanée      | Sensibilisation de la peau Lapin - Pas de<br>donnée disponible pour le produit                                                |

|                                                          |                   |                             |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| Poly- $\alpha$ -olefins,<br>viscosity 40° C<br>≤20.5 cSt | a) toxicité aiguë | LD50 Orale Rat > 5000 mg/kg |
|----------------------------------------------------------|-------------------|-----------------------------|

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.

- a) toxicité aiguë
- b) corrosion  
cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires  
graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation  
respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les

Fiche de Données de Sécurité
PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023
révision 3



cellules germinales

- f) cancérogénicité
g) toxicité pour la reproduction
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Dynamique de génération du poison, informations sur la division et le métabolisme

- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

- j) danger par aspiration

11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Informations écotoxicologiques:
Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

Liste des composants écotoxicologiques

Table with 3 columns: COMPOSANT, N° IDENTIFICATION, and INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES. It lists components like 'Distillats (pétrole), hydrotraités paraffiniques lourds' and provides their CAS, EINECS numbers, and aquatic toxicity data (LC50, NOELR, NOEC).

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration >= 0.1%

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



Données sur la biodégradabilité du produit pas disponibles.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponible.

### 12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Comme la dispersion dans l'environnement peut entraîner la contamination de la matrice environnementale (terre, sous-sol, eaux de surface et eaux souterraines), ne pas libérer dans l'environnement.

### 12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Non disponible.

### 12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Aucun effet connu.

### 12.7. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun effet connu.

## **RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

### 13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, éviter les dispersions du produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts, galeries ou cours d'eau. Respecter la législation en vigueur en matière de protection de la pollution des eaux et du sol. Éliminer le produit épuisé avec les récipients en les remettant aux entreprises spécialisées et autorisées, en respectant la législation locale ou nationale en vigueur.

Le produit usagé doit être considéré comme déchets spéciaux à classer en conformité avec la directive 2008/98/CE et la législation relevante sur les déchets.

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## **RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

### 14.1. NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION

N/A

### 14.2. DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



ADR-Nom d'expédition: N/A

IATA-Nom technique: N/A

IMDG-Nom technique: N/A

### 14.3. CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT

ADR-Classe: N/A

IATA-Classe: N/A

IMDG-Classe: N/A

### 14.4. GROUPE D'EMBALLAGE

ADR-Groupe d'emballage: N/A

IATA-Groupe d'emballage: N/A

IMDG-Groupe d'emballage: N/A

### 14.5. DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Quantité d'ingrédients toxiques: 0.00

Quantité d'ingrédients hautement toxiques: 0.00

Polluant marin: Non

Polluant environnemental: Non

IMDG-EMS: N/A

### 14.6. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

Route et Rail (ADR-RID) :

ADR-Etiquette: N/A

ADR - Numéro d'identification du danger : N/A

ADR-Dispositions particulières: N/A

ADR-Code de restriction en tunnel: N/A

Air (IATA) :

IATA-Avion de passagers: N/A

IATA-Avion CARGO: N/A

IATA-Etiquette: N/A

IATA-Danger subsidiaire: N/A

IATA-Erg: N/A

IATA-Dispositions particulières: N/A

Mer (IMDG) :

IMDG-Code de rangement: N/A

IMDG-Note de rangement: N/A

IMDG-Danger subsidiaire: N/A

IMDG-Dispositions particulières: N/A

### 14.7. TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



N.A.

### RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1. SAFETY, HEALTH AND ENVIRONMENTAL REGULATIONS SPECIFIC FOR THE PRODUCT IN QUESTION

Règlement 1272/2008 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes - concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges - et d'après les adaptations conséquentes aux progrès techniques et scientifiques.

Règlement 790/2009 CE, amendement du règlement 1272/2008 CE en raison de son adaptation au progrès techniques et scientifiques, concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage de substances et mélanges

Règlement 1907/2006 CE, en combinaison avec les législations nationales et européennes concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Règlement 878/2020 UE modifiant le règlement 1907/2006 CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH)

Directives 89/391/CE, 89/654/CE, 89/655/CE, 89/656/CE, 90/269/CE, 90/270/CE, 90/394/CE, 90/679/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs

Directive 98/24/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Directive 1991/156/CE et mises à jour subséquentes, en combinaison avec la législation nationale, concernant les déchets

Directives CE et législation nationale concernant la protection de l'environnement (air, eau, sol)

Règlement 648/2004/CE concernant les détergents.

Directive 2012/18/CE, et mises à jour subséquentes, en combinaison avec les applications nationales, concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

RÈGLEMENT (EU) N° 286/2011 (ATP 2 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 618/2012 (ATP 3 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 487/2013 (ATP 4 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 944/2013 (ATP 5 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 605/2014 (ATP 6 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2016/918 (ATP 8 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2017/776 (ATP 10 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2018/669 (ATP 11 CLP)

RÈGLEMENT (EU) N° 2021/849 (ATP 17 CLP)

RESTRICTIONS LIÉES AU PRODUIT OU AUX SUBSTANCES CONTENUES CONFORMÉMENT À L'ANNEXE XVII DE LA RÉGLEMENTATION (CE) 1907/2006 (REACH) ET SES MODIFICATIONS SUCCESSIVES:

Restrictions liées au produit: 40

Restrictions liées aux substances contenues: AUCUNE

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DIRECTIVE EU 2012/18 (SEVESO III):

N.A.

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



RÈGLEMENT (UE) NO 649/2012 (RÈGLEMENT PIC)

Aucune substance listée

CLASSE ALLEMANDE DE DANGER POUR L'EAU.

Classe 1: peu polluant.

SUBSTANCES SVHC:

Aucune donnée disponible

### 15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS

Fiche conforme aux critères du règlement 878/2020 UE ainsi qu'au règlement 1272/2008 CE et modifications subséquentes.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

This product must not be used in applications other than recommended without first seeking the advice of the Technical Department.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

This product must be stored, handled and used according to correct industrial hygienic practices and in compliance with laws in force.

The information contained herein is based on the present state of our knowledge and is intended to describe our products from the point of view of safety requirements. It should not therefore be considered as any guarantee of specific properties.

Remarque sur l'en-tête 3, expressions H :

| CODE | DESCRIPTION |
|------|-------------|
|------|-------------|

|      |                                                                                     |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------|

|      |                                      |
|------|--------------------------------------|
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
|------|--------------------------------------|

|      |                                                              |
|------|--------------------------------------------------------------|
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
|------|--------------------------------------------------------------|

| CODE | CLASSE DE DANGER ET CATÉGORIE DE DANGER |
|------|-----------------------------------------|
|------|-----------------------------------------|

|        |             |
|--------|-------------|
| 3.10/1 | Asp. Tox. 1 |
|--------|-------------|

|          |               |
|----------|---------------|
| 3.4.2/1B | Skin Sens. 1B |
|----------|---------------|

|        |                   |
|--------|-------------------|
| 4.1/C4 | Aquatic Chronic 4 |
|--------|-------------------|

| DESCRIPTION |
|-------------|
|-------------|

|                                    |
|------------------------------------|
| Danger par aspiration, Catégorie 1 |
|------------------------------------|

|                                       |
|---------------------------------------|
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B |
|---------------------------------------|

|                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------|
| Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 4 |
|-----------------------------------------------------------------------|

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiches de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)  
BCF: Facteur de Concentration Biologique  
BEI: Indice Biologique d'Exposition  
BOD: Demande Biochimique en Oxygène  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CAV: centre antipoison  
CE: Communauté Européenne  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.  
CMR: Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques  
COD: Demande Chimique en Oxygène  
COV: Composés Organiques volatils  
CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.  
CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum  
DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses  
DSD: Directive sur les Substances Dangereuses  
EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale  
ECHA: Agence européenne des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.  
ES: Scénario d'Exposition  
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
IARC: Centre international de recherche sur le cancer  
IATA: Association internationale du transport aérien.  
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).  
IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.  
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique  
KAFH: Tenir à l'écart de la chaleur  
KSt: Coefficient d'explosion.  
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.  
LDLo: Dose Létale Faible  
N.A.: Non Applicable  
N/A: Non Applicable  
N/D: Non défini / Pas disponible  
NA: Non disponible  
NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle  
NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé  
OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail  
PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique



# Fiche de Données de Sécurité

## PETRONAS SYNTIUM 7000 LL 0W-20

Fiche du 26/1/2023  
révision 3



PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

**\* Modèle de fiche changé entièrement suite à une mise à jour réglementaire.**